



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Turquie

Question écrite n° 12301

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la commémoration, le 24 avril, du génocide arménien. En effet, soixante-quatorze ans après le terrible massacre de la population arménienne de Turquie, en 1915, sur instruction du Gouvernement ottoman d'alors, il conviendrait que notre pays puisse reconnaître ce drame, premier génocide des temps modernes, et le commémorer chaque année. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le 19 avril dernier, le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, en réponse à une question sur le génocide arménien, avait rappelé la position constante du Gouvernement sur cette affaire. Il s'était alors référé aux déclarations du Président de la République qui, dès 1981, avait exprimé sa compassion, sa solidarité et son immense respect envers nos compatriotes d'origine arménienne. Que la communauté arménienne de France porte, aujourd'hui encore, le deuil de ses morts, qu'elle reste à jamais marquée par le souvenir de la tragédie de 1915, cela, le Gouvernement français l'admet et le comprend parfaitement. Il considère cependant qu'il serait injuste de faire porter au Gouvernement turc actuel la responsabilité d'événements datant de plus de 70 ans, et à propos desquels il appartient désormais aux historiens de se prononcer, comme le Président de la République en a, lui-même, formulé le vœu. À cet égard, nous avons pris note avec intérêt de la décision récente du gouvernement turc d'ouvrir aux chercheurs les archives ottomanes relatives à cette période. Cette mesure va incontestablement dans la direction souhaitée par le chef de l'Etat, et devrait logiquement répondre à l'attente et aux préoccupations de nos concitoyens d'origine arménienne,

#### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult •ric](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12301

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1971